

L'enjeu d'individualisation des réponses apportées aux personnes en situation de handicap (loi 2002-2, loi 2005-102, réponse accompagnée pour tous, circulaire du 2 mai 2017, SERAFIN-PH, critères qualité HAS) implique une évaluation multidimensionnelle, fractionnelle et écosystémique des besoins des personnes.

La loi du 2 janvier 2002 a fait du projet personnalisé un droit. L'appropriation par les professionnels d'un modèle écosystémique du handicap proposé par la CIF leur permet de construire des projets personnalisés dans une visée participative et inclusive en prenant en compte l'environnement de la personne et ses activités significatives. Cette formation permet aux participants de mieux comprendre l'utilité du projet personnalisé, d'en connaître les grandes étapes et d'appréhender l'articulation avec les nomenclatures SERAFIN-PH à partir de la CIF.

OBJECTIFS

| Identifier les principes de la démarche de projet personnalisé au regard des attendus législatifs

| Employer les différentes étapes de la démarche de projet personnalisé dans sa pratique

| Se repérer dans la CIF comme modèle de référence de la démarche de projet personnalisé

CONTENU

| Définition du projet personnalisé, son origine, ses valeurs et ses principes

| Présentation de l'articulation entre la CIF et SERAFIN-PH

| Présentation des différentes étapes et composantes de la démarche de projet personnalisé

| Réflexion sur les applications dans le milieu d'exercice

PRÉREQUIS

- Avoir effectué la formation A2 sur la CIF

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques
- Supports PPT
- Exercices et mises en situations
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

SUPPORTS DE FORMATION

- Un guide du contenu de formation
- Un livret d'exercices

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels du secteur médico-social

INFOS



Nicolas FOUQUET



1 jour / 6 heures



6 à 15 personnes



Nantes



Non contribuant au CREAMI : 300€
Contribuant volontaire au CREAMI : 230€

Formation en intra sur demande : nous consulter